



**VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY  
(LOIR ET CHER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 05 FEVRIER 2026**

**Date de la convocation** : 29 janvier 2026

**Conseillers en exercice** : 33

**PRESIDENT** : LORGEUX Jeanny, Maire,

**ETAIENT PRESENTS** : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, M. GUIMONET, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mmes DOYON, ORTH, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mmes GIRAUDET, PAUCHARD, MM. GUENIN, CORDONNIER, Conseillers Municipaux.

**SECRETAIRE** : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

**EXCUSÉS** : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETEL,  
M. DUVAL, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à M. HOURY,  
M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER,  
M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS,  
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT,  
M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET.

**ABSENTS** : M. JOLIVET, Conseiller Municipal,  
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

---

**DEMANDE D'AVIS DE LA DSDEN (DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE) POUR LA MISE EN PLACE D'UNE DIRECTION COMMUNE DES  
ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE LOUISE DE SAVOIE – RESEAU VOLTAIRE -  
N° 26/01 - 10**

**Madame ESCAMEZ, Adjointe au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

"Depuis la rentrée scolaire 2021, les écoles Louise de Savoie et les écoles du Bourgeau constituent le réseau des écoles Voltaire. Ce rapprochement initié par la Ville et l'Education nationale permet d'accroître la mixité sociale et d'améliorer les résultats scolaires. Dans ce cadre, Louise de Savoie maternelle accueille 4 classes de GS (Grande Section) dédoublées, une classe TPS (Toute Petite Section) et un dispositif TPS au profit des enfants de deux ans. En élémentaire l'école accueille 4 classes de CP (Cours Préparatoire) et 4 classes de CE1 (Cours Élémentaire 1<sup>ère</sup> année) dédoublées.

Au regard de ces effectifs et du départ à la retraite à la fin de l'année scolaire de la directrice de l'école maternelle, une direction commune pour les deux entités scolaires des écoles des Favignolles peut désormais être envisagée. Cette unification permettrait d'une part de renforcer la cohérence pédagogique entre les GS, CP et CE1 et, d'autre part, d'approfondir l'accompagnement de la parentalité sur les 3 années de présence sur le groupe scolaire. Cette configuration permettra toujours de prendre en compte la spécificité de l'accueil des 2 ans.

Cette évolution organisationnelle relève de la compétence de l'Education nationale et nécessite, en amont, la consultation de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN).

.../...



Il est donc proposé au Conseil Municipal de faire état à la DSDEN du souhait de la municipalité de voir instituée une direction commune entre les écoles maternelle et élémentaire Louise de Savoie, et d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à cet effet. »

Mme DEGRAIS, Adjointe au Maire, ne prend pas part au vote.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, de faire état à la DSDEN du souhait de la municipalité de voir instituée une direction commune entre les écoles maternelle et élémentaire Louise de Savoie, et d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à cet effet.**

Le Maire,  
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au  
représentant de l'Etat le 10 FEV. 2026

Mis en ligne sur le site internet le 11 FEV. 2026

Informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai  
de deux mois à compter de la présente  
publication ou notification. Le Tribunal  
Administratif peut être saisi par l'application  
informatique "Télérecours citoyens"  
accessible par le site Internet  
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,

Jeanny LORGEUX



Laurence MERCIER